



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



PV JURY D'APPEL N° 05 EN DATE DU 14/03/2012

Étaient présents : BELGHOUL.M & GOURARA .H. & BENARBIA .M.

Ordre du jour :

➤ **AFFAIRES JURY D'APPEL**

AFFAIRE N°13 : appel sur décision du club : J.S.Arzew.

- ☞ Vu la lettre d'appel de J.S.A concernant la suspension du joueur MOKRANE HICHAME (Lic N° 014 saison 2010-2011) du club J.S.A catégorie U19.
- ☞ Vu le paiement des droits d'appel.
- ☞ Après étude du dossier du joueur MOKRANE HICHAME (Lic N° 014 saison 2010-2011) du club J.S.A catégorie U19.
- ☞ Vu que le joueur a purgé plus de la moitié de la sanction (09 mois).
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- **Appel recevable dans la forme et dans le fond.**
- **Levée de suspension du joueur MOKRANE HICHAME (Lic N° 014 saison 2010-2011) du club J.S.A catégorie U19 + 03 Mois sursis.**
- **Les sanctions financières sont maintenues dans leurs totalités.**

**TOUTES LES DECISIONS PARUES SUR LE PRÉSENT PV. PRENNENT
EFFET A COMPTER DU 14-03-2012**

Secrétaire de séance
GOURARA.H.

LE PRÉSIDENT DU JURY D'APPEL
BELGHOUL.M